

Les conducteurs bénévoles

CARANTILLY

Huguette BOSQUET
Tél. 02 33 56 07 20

Fatima HELAINE
Tél. 02 33 56 29 91

Bernard PATIN
Tél. 02 33 46 95 03

DANGY

Ameline CORBEL
Tél. 02 33 56 05 25

Thérèse DUPUIS
Tél. 02 33 57 87 00

GOURFALEUR

Lydie RICHARD
Tél. 02 33 55 71 21

QUIBOU

Annick RENOU
Tél. 02 33 56 60 47

Marie LEPLEY
Tél. 02 33 56 64 50

SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ

Marie-Claire BEAUFILS
Tél. 02 33 55 73 27

Marie-Madeleine LÉBOUCHER
Tél. 02 33 55 71 90

SOULLES

Joseph HEBERT
Tél. 02 33 55 72 21

► **Présidente de l'association :**
France MARTIN – Tél. 02 33 05 25 65
50180 Saint-Gilles

► **Coordonnatrice :**
Monique DESHAYES – Tél. 02 33 05 23 99
50750 Saint-Samson-de-Bonfossé

► **Solidarité transport, un partenariat
entre la MSA et Familles Rurales**

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>



vous accompagner

Solidarité transport

■ Communauté de communes de Canisy



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : COMSA, service images - 06/2011

Solidarité transport

La MSA, le SAG (Secteur d'action gérontologique) de Canisy et l'association Familles Rurales proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais kilométriques du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

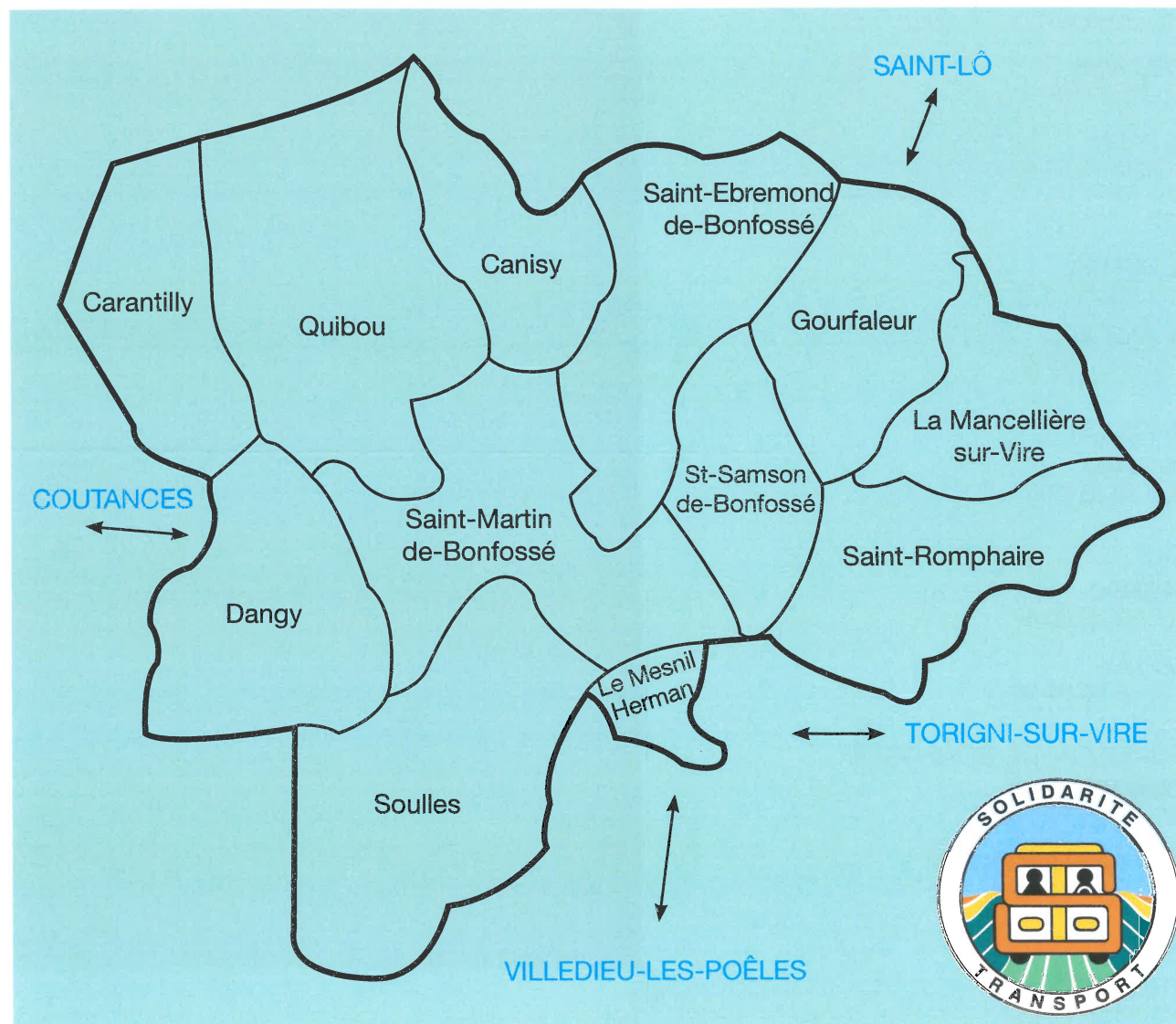
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Si possible, prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Coutances
- Saint-Lô
- Torigni-sur-Vire
- Villedieu-les-Poêles